



REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'auto-école *Meliss'A* applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis 01/07/14.

Article 2 : Tous les élèves inscrits dans l'établissement se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école *Meliss'A* sans restriction, à savoir : respecter le personnel de l'établissement ; respecter les autres élèves sans discrimination. Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct. Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement et dans les véhicules. Les élèves sont également tenus à ne pas consommer ou avoir consommé toutes boissons alcoolisées, substances illicites, et médicaments pouvant nuire à la conduite d'un véhicule. Les élèves sont dans l'interdiction de diffuser sur les réseaux sociaux, tout élément (photos, textes, vidéos) concernant l'auto-école, ses formateurs ou les autres élèves. Il est demandé aux élèves de lire les informations mise à leur disposition sur les tableaux d'affiches.

Article 3 : Dossier administratif. L'élève s'engage à fournir tous les documents demandés pour l'inscription dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire, tout retard de traitement du dossier ne pourra être reproché à l'auto-école. Pour tout changement le concernant, l'élève doit avertir le secrétariat (état-civil, adresse, N° de téléphone, adresse mail...). L'élève reste le propriétaire de son dossier. Ce dernier sera restitué à l'élève (après solde de tout compte) par demande écrite uniquement et sans frais supplémentaires.

Article 4 : Organisation des séances de code. L'accès à la salle de code n'est autorisé qu'après la constitution du dossier d'inscription et du versement d'un acompte. Le forfait code est dû à l'inscription et, est considéré comme débuté dès l'inscription. Aucun élève n'est admis en salle de code après le démarrage de la séance. Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de la séance de code. Une séance de code dure environ 50 minutes. Il est interdit d'utiliser des appareils sonores pendant les séances de code (MP3, téléphones portables...). Il est interdit de manger ou de boire dans la salle de code. Chaque élève est tenu de respecter le matériel et les locaux.

Article 5 : Organisation des leçons de conduite.

- **L'évaluation de départ :** Avant la signature du contrat « enseignement pratique », une évaluation de conduite est obligatoire. Cette évaluation a pour but d'estimer le nombre de leçons nécessaires au candidat pour atteindre le niveau de l'examen. Ce volume n'est pas définitif et dépendra de la motivation et de la régularité du candidat.
- **Le livret d'apprentissage numérique :** A l'issue de l'évaluation, l'élève pourra alors se connecter sur son Livret numérique avec ses identifiants.

- **Dépistage d'alcoolémie** : Tout élève peut-être soumis, avant sa leçon de conduite, à un dépistage d'alcoolémie réalisé par l'enseignant au moyen d'éthylotest. En cas de test positif ou de refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée à l'élève.
- **Réservation des leçons de conduite** : Les réservations des leçons de conduite se font au secrétariat pendant les horaires d'ouverture. (Un planning papier est fourni à l'élève). Le planning peut être modifié ou des leçons peuvent être annulées par l'auto-école (véhicule-école immobilisé, absence maladie d'un moniteur, planification des examens...). Il est possible de commencer la formation pratique avant l'obtention de l'examen du code. L'ordre de priorité pour la planification des leçons est le suivant : 1) élèves convoqués à l'examen pratique 2) élèves ayant obtenu leur code 3) élèves n'ayant pas obtenu leur code.
- **Annulation des leçons de conduite** : Ces dernières doivent être annulées au moins **48h** à l'avance par téléphone (06.32.18.49.70) ou par mail (autoecole.melissa@gmail.com). Aucune leçon ne peut être décommandée par message sur le répondeur. Toute leçon non décommandée au moins 48h à l'avance sera facturée.
- **Déroulement d'une leçon de conduite** : Installation et détermination du ou des objectif(s) / explication théorique / mise en application pratique / bilan et commentaires. Toute leçon de conduite débute et se termine à l'auto-école. Il est possible à l'élève de demander que sa leçon débute et/ou se termine ailleurs qu'à l'auto-école, or le trajet du moniteur entre l'auto-école et le lieu souhaité sera déduit du temps de conduite de l'élève.
- **Retard** : en cas de retard, sans nouvelle de l'élève, le moniteur ne l'attendra pas au-delà de 20 minutes. De plus, la leçon sera facturée.
- **Tenue vestimentaire** : Pour le permis B, prévoir des chaussures plates (interdiction aux talons hauts et tongs).
- **L'examen pratique** : les places d'examen sont attribuées par RDV Permis ; tout élèves qui n'a pas été pris sous mandats par l'auto-école, ne pourra être inscrit à l'examen du permis de conduire.

Le résultat de l'examen sera disponible 48h après sur le site : permisdeconduire.gouv.fr (le numéro NEPH demandé est le numéro d'apprentissage). En cas d'échec, le candidat sera placé en liste d'attente gérée par ordre chronologique.

Article 6 : Sanctions. Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction désignée ci-après :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension provisoire
- Exclusion définitive

Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment de la formation pour l'un des motifs suivants :

- Non-paiement
- Attitude empêchant la réalisation du travail formation
- Evaluation par le responsable pédagogique de l'incapacité de l'élève pour la formation concernée
- Non-respect du règlement intérieur

Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nos élèves et nous vous souhaitons une excellente formation.

Auto-école